

THOMAS THIBAULT  
9 Impasse Les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

N° fiscal : 1469517608160

SIP BEZIERS  
9 Avenue Pierre Verdier  
CS 10564  
34537 BEZIERS CEDEX

A Sérignan, le 16 décembre 2019

Lettre recommandée avec A/R n° 1A 166 259 1825 5

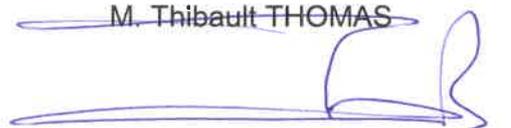
Monsieur,

Je viens par la présente formuler une réclamation au titre de l'impôt sur les revenus au titre de 2017. En effet suite à l'appel de la cotisation CSM, j'ai été amené à déposer une liasse fiscale rectificative de mon activité professionnelle BNC pour l'exercice clos au 31/12/2017 au SIE GRAND BEZIERS dont ci-joint copie.

Mon revenu BNC 2017 passant d'un déficit de 453€ à 15 500€, je vous saurais gré de bien vouloir prendre en compte ma déclaration de revenus rectificative 2017 et de recalculer le montant de mon impôt sur les revenus afin de restituer le trop versé.

Restant à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

M. Thibault THOMAS  


Pièces jointes :

- Déclaration de revenus 2017 rectificative
- Copie avis d'imposition sur les revenus 2017
- Copie courrier réclamation liasse fiscale 2017 au SIE GRAND BEZIERS

Destinataire

SIP BEZIERS  
9 Avenue Pierre Verrier  
CS 10564

34537 BEZIERS CEDEX

**Les avantages du service suivi :**

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**3 modes d'accès direct à l'information de distribution :**

■ **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).

■ **Sur Internet :** www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

■ **Par téléphone :**

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :

du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €



LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 166 259 1825 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Expéditeur

THOMAS Thibault

9 Impasse Les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

**En provenance de :**

SIP BEZIERS  
9 Avenue Pierre Verrier  
CS 10564

34537 BEZIERS CEDEX



LA POSTE

RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 166 259 1825 5



SGR1022 MSR 2A 15-1092929 04-19

LA POSTE 42089A 21-12-19 FRANCE

Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le :

Distribué le : **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE BEZIERS**

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature

18 DEC. 2019

Signature Facteur\*

COURRIER

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du destinataire mandataire a été vérifiée précédemment.

THOMAS Thibault

9 Impasse Les Hauts de Sérignan

34410 SERIGNAN

## REVENUS 2017

17

Pour vous renseigner, un numéro

► 0467356944

ou une adresse internet...

► sip.beziers-biterrois@dgfip.finances.gouv.fr

ou votre centre des finances publiques.

SIP BITERROIS SAID SERIGNAN

Déclarez en ligne ou signez votre déclaration et renvoyez-la à cette adresse

9 AVENUE PIERRE VERDIER CS 10564  
34537 BEZIERS CEDEXDIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

eic

L'EXPERTISE  
INNOVANTE

POUR DÉCLARER SUR IMPOTS.GOUV.FR



Date limite

Internet

Papier

M THOMAS THIBAUT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

VOTRE N° FISCAL POUR DÉCLARER EN LIGNE	SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE MOT DE PASSE
DÉCLARANT 1 <b>1469517608160</b>	N° D'ACCÈS EN LIGNE
DÉCLARANT 2	REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE : REPORTEZ-VOUS À VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

## VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2017

DATE DU DÉMÉNAGEMENT

/ / 2 0 1 7

Adresse au 1er janvier 2018	N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE				NB. PIÈCES
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE			NB. PIÈCES
Statut	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NOM DU PROPRIÉTAIRE	NOM DU COLOCATAIRE		
	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	COLOCATAIRE	HÉBERGÉ GRATUITEMENT				

## VOUS AVEZ CHANGÉ D'ADRESSE EN 2018

DATE DU DÉMÉNAGEMENT

/ / 2 0 1 8

Adresse actuelle	N°	RUE	CODE POSTAL	COMMUNE				NB. PIÈCES
Appartement	N°	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE			NB. PIÈCES

## ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1

DÉCLARANT 2

Nom de naissance	<b>THOMAS</b>						
Prénoms	<b>THIBAUT</b>						
Date de naissance	<b>06</b>	<b>02</b>	<b>1958</b>	Corrigez	Corrigez		
Lieu de naissance	<b>92</b>	<b>ISSY LES MOULINEAUX</b>					
Corrigez	DÉPARTEMENT	COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER			DÉPARTEMENT	COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER	

Nom auquel vos courriers seront adressés

**THOMAS**

Corrigez

N° téléphone

Corrigez

Corrigez

Mél obligatoire **thibault.thomas34@neuf.fr**

Corrigez

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez ►

 OUI

DISPENSE DE DÉCLARATION EN LIGNE Si votre revenu fiscal de référence de 2016 est supérieur à 15 000 euros et que votre résidence principale est équipée d'un accès internet, votre déclaration de revenus doit être réalisée par internet. Toutefois, si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser le présent formulaire.

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À **SERIGNAN** Le **13/12/2019**

Si vous souscrivez une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, cochez ►

 OUISi vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, apposez votre cachet et cochez ►  OUI

Aucune modification, aucun complément, déclarez par smartphone ►

N° FIP <b>340793948560387893</b>	SERVICES GESTIONNAIRES	DIR	SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL	ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION
-------------------------------------	------------------------	-----	--------------------------------------	------------------------------------

**A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2017**

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

Marié(e)s ..... M  Célibataire ..... C   
 Divorcé(e) / séparé(e) ..... D  Veuf(ve) ..... V   
 Pacsé(e)s ..... O

**Date des changements en 2017**

- Mariage X / / Pacs X / /

N° fiscal de votre conjoint .....  
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2017 ..... B

- Divorce / séparation / rupture de Pacs ..... Y / /

- Décès : déclarant 1 ..... Z / /  
 déclarant 2 ..... Z / /

**Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire****1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)**

- Vous viviez seul au 1er janvier 2017 (ou au 31 décembre 2017 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2017)

et vous avez un enfant :

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul ..... L

- Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2017 ..... N

**2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"**

Votre conjoint remplit ces conditions ou votre conjoint, décédé en 2017, remplissait ces conditions ..... F

**3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre**

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :

- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ;
- ou votre conjoint décédé en 2017 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ..... W

- Vous êtes mariés ou pacés : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1944), remplit ces conditions S

- Vous avez une pension de veuve de guerre ..... G

**B | PARENT ISOLÉ**T **C | PERSONNES À CHARGE EN 2017**

Rectifiez si nécessaire dans la case blanche

**Enfants à charge**

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2017)

ou handicapés quel que soit l'âge ..... F

Année de naissance .....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... G

Année de naissance .....

**Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2002)**

Nom, prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Nom, prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

**Enfants à charge en résidence alternée**

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2017)

ou handicapés quel que soit l'âge ..... H

Année de naissance .....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... I

Année de naissance .....

Nom et adresse de l'autre parent

**Renseignements sur vos enfants de 15 à 18 ans (nés du 1.1.1999 au 31.12.2002)**

Nom, prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Nom, prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

**Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit**

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité ..... R

Année de naissance .....

Nom, prénom, date et lieu de naissance

**D | RATTACHEMENT EN 2017 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS**

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant ..... J

Nombre d'enfants mariés/pacés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) ..... N

Monsieur  Madame

Monsieur  Madame

Nom, prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

Nom, prénom .....

Date de naissance .....

Lieu de naissance .....

**INFORMATIONS****COORDONNÉES BANCAIRES** Si ces coordonnées sont inexactes, joignez **obligatoirement** un RIB.

BIC  IBAN

Titulaire du compte

Ces coordonnées bancaires ne seront utilisées qu'à partir du 1er janvier 2019 pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme du prélèvement à la source.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFIP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFIP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES** Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche au-dessous

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité connus								
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ	
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux Journalistes</i>	1GA		1HA		1IA		1JA	
Autres revenus imposables connus <i>préretraite, chômage</i>								
<i>Corrigez si le montant est inexact.</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Frais réels <i>Joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an	1AI	COCHEZ	1BI	COCHEZ	1CI	COCHEZ	1DI	COCHEZ
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI,</i> agents généraux d'assurance, droits d'auteur	1GB		1HB		1IB		1JB	
Salaires perçus par les non-résidents. Salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF		1BF		1CF		1DF	
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG		1BG		1CG		1DG	
<b>PENSIONS, RETRAITES, RENTES</b>	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites et rentes connues								
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT		1BT					
Pensions d'invalidité connues								
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	1AZ		1BZ		1CZ		1DZ	
Pensions alimentaires perçues	1AO		1BO		1CO		1DO	
Pensions perçues par les non-résidents. Pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL		1BL		1CL		1DL	
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM		1BM		1CM		1DM	
<b>RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX</b>	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		1 <sup>RE</sup> PERS. À CHARGE		2 <sup>E</sup> PERS. À CHARGE	
Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance								
	moins de 50 ans		de 50 à 59 ans		de 60 à 69 ans		à partir de 70 ans	
Rentes connues								
<i>Corrigez si le montant est inexact.</i>	1AW		1BW		1CW		1DW	
Rentes perçues par les non-résidents. Rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR		1BR		1CR		1DR	

**2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS** Si un montant imprimé est inexact, rayez-le et indiquez le montant total exact dans la case blanche

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %					2DH		
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire					2EE		
<b>REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT</b> <i>ne le déduisez pas</i>							
Revenus des actions et parts					2DC	<b>4 547</b>	
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME					2FU		
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans					2CH		
<b>REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT</b>							
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions					2TS		
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe					2TR		
Intérêts des prêts participatifs et des minibons					2TT		
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2000 € taxables sur option à 24%					2FA	<b>51</b>	
<b>AUTRES</b>							
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2FA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible					2CG	<b>51</b>	
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2TT déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible					2BH	<b>4 547</b>	
Frais et charges déductibles					2CA	<b>106</b>	
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères					2AB	<b>584</b>	
Crédit d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2017					2CK	<b>967</b>	

**3 | GAINS DE CESSON DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS**

Plus-value <i>après application éventuelle de l'abattement pour durée de détention de droit commun</i>	3VG	
Abattement pour durée de détention de droit commun	3SG	
Moins-value 2017	3VH	

**4 | REVENUS FONCIERS** Location non meublée. Lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 €	4BE	
– dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	4BK	
Nom du locataire et adresse		
Revenus fonciers imposables	4BA	<b>193 408</b>
– dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français	4BL	
Déficit imputable sur les revenus fonciers	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés	4BD	
Vous ne percevez plus de revenus fonciers après le 31.12.2017	4BN	COCHEZ
Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale	4BZ	COCHEZ

**6 | CHARGES DÉDUCTIBLES**

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine. <i>Si ce montant est inexact, corrigez case 6DE.</i>		<b>9 787</b>	6DE	
		1ER ENFANT		2E ENFANT
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs sur décision de justice définitive avant 2006.	6GI		6GJ	
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL		6EM	
Autres pensions alimentaires versées ( <i>enfants mineurs, ascendants, ..</i> ) sur décision de justice définitive avant 2006.			6GP	
Autres pensions alimentaires versées ( <i>enfants mineurs, ascendants, ..</i> ).			6GU	
<i>Nom et adresse des bénéficiaires</i>				
Déductions <i>prévues par les articles 156, II et 156 bis du code général des impôts</i>			6DD	
<i>Nature des déductions</i>				

**ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS**

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés.	6RS	6RT	6RU
Plafond de déduction.	<b>15 124</b>		
<i>Corrigez si le montant est inexact</i>	6PS	6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.			6QR COCHEZ <input type="checkbox"/>
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2017 <i>après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes</i>			6QW COCHEZ <input type="checkbox"/>
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QS	6QT	6QU

**7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Vous trouverez les réductions et crédits d'impôt sur le formulaire n° 2042 RIC1. S'il n'est pas joint, il est aussi disponible sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

**8 | DIVERS**

Non-résidents :

- retenue à la source prélevée en France *Joignez l'annexe n° 2041 E. Si ce montant est inexact, corrigez case 8TA.*
- revenus de source française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen *Report de la déclaration n° 2041 TM.*
- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values
- impôt payé à l'étranger sur autres revenus

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>	8VM	8WM	8UM
Revenus de source étrangère imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français.			8TI
Plus-values en report d'imposition non expiré. <i>Si ce montant est inexact, corrigez case 8UT.</i>			8TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>Organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>			8UT
Contrats d'assurance-vie souscrits à l'étranger <i>Joignez la liste des contrats</i>			8FV COCHEZ <input type="checkbox"/>
Comptes ouverts, utilisés ou clos à l'étranger <i>Joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>			8TT COCHEZ <input type="checkbox"/>
			8UU COCHEZ <input type="checkbox"/>

**REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS** à imposer suivant le système du quotient

Montant total des revenus à imposer *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration*..... ØXX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un organisme de gestion agréé.*

**VOS REVENUS CONNUS**



## REVENUS 2017 PROFESSIONS NON SALARIÉES

17

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEeic  
L'EXPERTISE  
INNOVANTEDIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUESNom **THOMAS**  
Prénom **THIBAUT**  
Adresse **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN**  
**34410 SERIGNAN**

## IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ► À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom de l'exploitant	<b>THOMAS</b>	
Prénom	<b>THIBAUT</b>	
Adresse d'exploitation	<b>9 Impasse Les Hauts de Sérigna</b> <b>34410 SERIGNAN</b>	
N° Siret	<b>48481487600021</b>	
Nature des revenus	BA <input type="checkbox"/>	BIC <input type="checkbox"/> BNC <input checked="" type="checkbox"/> BA <input type="checkbox"/> BIC <input type="checkbox"/> BNC <input type="checkbox"/>

## MICRO-ENTREPRENEUR (auto-entrepreneur) AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERSONNE À CHARGE
<b>Revenus industriels et commerciaux</b>			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées	5TA <input type="text"/>	5UA <input type="text"/>	5VA <input type="text"/>
Prestations de services et locations meublées	5TB <input type="text"/>	5UB <input type="text"/>	5VB <input type="text"/>
<b>Revenus non commerciaux</b>			
<i>Recettes brutes</i>	5TE <input type="text"/>	5UE <input type="text"/>	5VE <input type="text"/>
<b>REVENUS AGRICOLES</b>			
Durée de l'exercice nombre de mois si inférieur à 12	5AD <input type="text"/>	5BD <input type="text"/>	5ED <input type="text"/>
Cession ou cessation d'activité en 2017	5AF <input type="checkbox"/> COCHEZ	5AI <input type="checkbox"/> COCHEZ	5AH <input type="checkbox"/> COCHEZ
<b>Régime micro BA</b>			
Revenus nets exonérés	5XA <input type="text"/>	5YA <input type="text"/>	5ZA <input type="text"/>
Revenus imposables	5XB <input type="text"/>	5YB <input type="text"/>	5ZB <input type="text"/>
<i>Recettes brutes 2017 sans déduire aucun abattement</i>			
<b>Revenus des années précédentes :</b>			
Année de création de l'activité	5XC <input type="text"/>	5YC <input type="text"/>	5ZC <input type="text"/>
<b>Revenus de l'année 2015</b>			
• forfait 2015 montant imposé	5XD <input type="text"/>	5YD <input type="text"/>	5ZD <input type="text"/>
• recettes brutes 2015 si régime réel	5XF <input type="text"/>	5YF <input type="text"/>	5ZF <input type="text"/>
<b>Revenus de l'année 2016</b>			
• recettes brutes 2016 sans déduire aucun abattement	5XE <input type="text"/>	5YE <input type="text"/>	5ZE <input type="text"/>
Revenu forfaitaire provenant des coupes de bois	5HD <input type="text"/>	5ID <input type="text"/>	5JD <input type="text"/>
Plus-values nettes à court terme	5HW <input type="text"/>	5IW <input type="text"/>	5JW <input type="text"/>
Moins-values nettes à court terme	5XO <input type="text"/>	5YO <input type="text"/>	5ZO <input type="text"/>
Plus-values nettes à long terme	5HX <input type="text"/>	5IX <input type="text"/>	5JX <input type="text"/>
Moins-values nettes à long terme	5XN <input type="text"/>	5YN <input type="text"/>	5JN <input type="text"/>

## SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À **SERIGNAN**Le **13/12/2019**

**REVENUS AGRICOLES (SUITE)**

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
Revenus exonérés	5HB	5HH	5IB	5IH	5JB	5JH
Revenus imposables : <i>cas général, moyenne triennale</i> – dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5HC	5HI	5IC	5II	5JC	5JI
– dont moins-values à court terme	5AQ	5AR	5BQ	5BR	5CU	5CY
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5AY	5AZ	5BY	5BZ	5CV	5CZ
Déficits	5AK	5AL	5BK	5BL	5CK	5CL
Revenus imposables au taux marginal	5HF	5HL	5IF	5IL	5JF	5JL
Plus-values nettes à long terme	5XT	5XV	5XU	5XW		
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 %	5HE		5IE		5JE	
	5HM	5HZ	5IM	5IZ	5JM	5JZ
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déficits des années antérieures non encore déduits	5QF	5QG	5QN	5QO	5QP	5QQ

**REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS Y compris locations meublées professionnelles**

Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	5DB		5EB		5FB	
Cession ou cessation d'activité en 2017	5BF	<input type="checkbox"/>	5BI	<input type="checkbox"/>	5BH	<input type="checkbox"/>
<b>Régime micro BIC</b>						
Revenus nets exonérés	5KN		5LN		5MN	
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• ventes de marchandises et assimilées	5KO		5LO		5MO	
• prestations de services et locations meublées	5KP		5LP		5MP	
Plus-values nettes à court terme	5KX		5LX		5MX	
Moins-values nettes à court terme	5KJ		5LJ		5MJ	
Plus-values nettes à long terme	5KQ		5LQ		5MQ	
Moins-values nettes à long terme	5KR		5LR		5MR	
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
Revenus exonérés	5KB	5KH	5LB	5LH	5MB	5MH
Revenus imposables	5KC	5KI	5LC	5LI	5MC	5MI
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5DK	5DL	5EK	5EL	5FK	5FL
– dont moins-values à court terme	5DM	5DN	5EM	5EN	5FM	5FN
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5DF	5DG	5EF	5EG	5FF	5FG
Déficits	5KF	5KL	5LF	5LL	5MF	5ML
Plus-values nettes à long terme	5KE		5LE		5ME	

**REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES**

Ces revenus seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux (à l'exception des revenus déjà soumis aux contributions sociales). Ne les reportez pas en page 4.

Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	5CD		5DD		5FD	
Cession ou cessation d'activité en 2017	5CF	<input type="checkbox"/>	5CI	<input type="checkbox"/>	5CM	<input type="checkbox"/>
<b>Régime micro BIC</b>						
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Locations meublées	5ND		5OD		5PD	
Locations de chambres d'hôtes et meublées de tourisme classés	5NG		5OG		5PG	
Locations déjà soumises aux contributions sociales :						
– locations meublées	5NW		5OW		5PW	
– chambres d'hôtes et meublées de tourisme	5NJ		5OJ		5PJ	
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
Revenus imposables	5NA	5NK	5OA	5OK	5PA	5PK
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5EY	5EZ	5FY	5FZ	5GY	5GZ
Revenus déjà soumis aux contributions sociales	5NM	5KM	5OM	5LM	5PM	5MM
Déficits	5NY	5NZ	5OY	5OZ	5PY	5PZ

Adresse de la location

**REVENUS DES LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES (SUITE)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Déficits des années antérieures non encore déduits	5GA	5GB	5GC	5GD	5GE	5GF
	2013	2014	2015	2016		
	5GG	5GH	5GI	5GJ		

**AUTRES REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS**

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	5UP		5VP		5TP	
Cession ou cessation d'activité en 2017	5AN	<input type="checkbox"/>	5BN	<input type="checkbox"/>	5CN	<input type="checkbox"/>
<b>Régime micro BIC</b>						
Revenus nets exonérés	5NN		5ON		5PN	
Revenus imposables :						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• ventes de marchandises et assimilées	5NO		5OO		5PO	
• prestations de services	5NP		5OP		5PP	
Plus-values nettes à court terme	5NX		5OX		5PX	
Moins-values nettes à court terme	5IU		5RZ		5SZ	
Plus-values nettes à long terme	5NQ		5OQ		5PQ	
Moins-values nettes à long terme	5NR		5OR		5PR	
<b>Régime du bénéfice réel</b>						
	LOGA / VISEUR	SANS	LOGA / VISEUR	SANS	LOGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés	5NB	5NH	5OB	5OH	5PB	5PH
Revenus imposables	5NC	5NI	5OC	5OI	5PC	5PI
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5UT	5UU	5VT	5VU	5VQ	5VW
– dont moins-values à court terme	5UY	5UZ	5VY	5VZ	5VV	5VX
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	5UR	5US	5VR	5VS	5WR	5WS
Déficits	5NF	5NL	5OF	5OL	5PF	5PL
Plus-values nettes à long terme	5NE		5OE		5PE	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déficits des années antérieures non encore déduits	5RN	5RO	5RP	5RQ	5RR	5RW

**REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS**

Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12	5XI		5YI		5ZI	
Cession ou cessation d'activité en 2017	5AO	<input type="checkbox"/>	5BO	<input type="checkbox"/>	5CQ	<input type="checkbox"/>
<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>						
Revenus nets exonérés	5HP		5IP		5JP	
Revenus imposables	5HQ		5IQ		5JQ	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5HV		5IV		5JV	
Moins-values nettes à court terme	5KZ		5LZ		5MZ	
Plus-values nettes à long terme	5HR		5IR		5JR	
Moins-values nettes à long terme	5HS		5IS		5JS	
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>						
	LOGA / VISEUR	SANS	LOGA / VISEUR	SANS	LOGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés	5QB	5QH	5RB	5RH	5SB	5SH
Revenus imposables	5QC	5QI	5RC	5RI	5SC	5SI
– dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif	5XP	5XQ	5YP	5YQ	5ZP	5ZQ
– dont moins-values à court terme	5XH	5XL	5YH	5YL	5ZH	5ZL
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents articles 182 A bis et 182 B du code général des impôts	5XJ	5XK	5YJ	5YK	5ZJ	5ZK
Déficits y compris inventeurs non professionnels	5QE	15 500	5RE	5RK	5SE	5SK
Plus-values nettes à long terme	5QD		5RD		5SD	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5QL		5RL		5SL	
Agents généraux d'assurances	5QM		5RM			
indemnités de cessation d'activité	5TF		5UF		5VF	
Honoraires de prospection commerciale exonérés	5TI		5UI		5VI	

**REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS**

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Durée de l'exercice : nombre de mois si inférieur à 12.	5XR		5YR		5ZR	
Cession ou cessation d'activité en 2017	5AP	COCHEZ <input type="checkbox"/>	5BP	COCHEZ <input type="checkbox"/>	5CR	COCHEZ <input type="checkbox"/>
<b>Régime déclaratif spécial ou micro BNC</b>						
Revenus nets exonérés	5TH		5UH		5VH	
Revenus imposables	5KU		5LU		5MU	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5KY		5LY		5MY	
Moins-values nettes à court terme	5JU		5LD		5MD	
Plus-values nettes à long terme	5KV		5LV		5MV	
Moins-values nettes à long terme	5KW		5LW		5MW	
<b>Régime de la déclaration contrôlée</b>						
	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS	OGA / VISEUR	SANS
Revenus exonérés	5HK	5IK	5JK	5KK	5LK	5MK
Revenus imposables	5JG	5SN	5RF	5NS	5SF	5OS
<i>— dont plus-values à court terme, subventions d'équipement, indemnités d'assurance pour perte d'élément d'actif.</i>						
<i>— dont moins-values à court terme</i>	5XY	5XZ	5YY	5YZ	5ZY	5ZW
Revenus de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français et revenus des non-résidents articles 182 A bis et 182 B du code général des impôts	5XS	5XX	5YS	5YX	5ZS	5ZX
Déficits	5JJ	5SP	5RG	5NU	5SG	5OU
Plus-values nettes à long terme	5SO		5NT		5OT	
Inventeurs, auteurs de logiciels produits déjà soumis aux contributions sociales	5TC		5UC		5VC	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5SV		5SW		5SX	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Déficits des années antérieures non encore déduits	5HT	5IT	5JT	5KT	5LT	5MT

**REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX**

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...) ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du code général des impôts). Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux. Les revenus des locations meublées non professionnelles (à l'exception des revenus déjà soumis aux contributions sociales) et les plus-values à long terme, déclarés dans les rubriques précédentes, seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

	DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2		PERSONNE À CHARGE	
Revenus nets	5HY		5IY		5JY	
<i>Régimes micro. reportez le montant après abattement forfaitaire. Micro BIC : 71% pour les ventes et assimilées ; 50% pour les prestations de services. Micro BNC : 34%. Micro BA : 87%.</i>						
Plus-values à long terme exonérées en cas de départ à la retraite	5HG		5IG			

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Frais de comptabilité et d'adhésion à un organisme agréé.	7FF	564	nombre d'exploitations	7FG	1
Réduction d'impôt mécénat				7US	
Acquisition de biens culturels.				7UO	
Adhésion à un groupement de prévention agréé.				8TE	
Crédit d'impôt compétitivité et emploi : montant non encore cédé entreprises bénéficiant de la restitution immédiate.	8TL		autres entreprises	8UW	
Crédit d'impôt recherche : entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TB		autres entreprises	8TC	
Investissement en Corse : entreprises bénéficiant de la restitution immédiate	8TS		autres entreprises	8TG	
report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures.	8TO		reprise de crédit d'impôt	8TP	
Autres crédits d'impôt :					
apprentissage	8TZ		famille	8UZ	
agriculture biologique.	8WA		prospection commerciale.	8WB	
formation des chefs d'entreprise	8WD		prêts sans intérêt	8WC	
intéressement	8WE		métiers d'art	8WR	
remplacement pour congé des agriculteurs.	8WT		maître restaurateur	8WU	
Micro-entrepreneur (auto-entrepreneur) : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé.				8UY	



## REVENUS 2017

RÉDUCTIONS D'IMPÔT  
CRÉDITS D'IMPÔT

17



Nom THOMAS  
Prénom THIBAUT  
Adresse 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

eic  
L'EXPERTISE  
INNOVANTEDIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

## Dons versés à des organismes établis en France

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 531 €) ..... 7UD

Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général ..... 7UF

Dons et cotisations versés aux partis politiques ..... 7UH

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés *sauf option frais réels* ..... 7AC  DÉCLARANT 1 7AE  DÉCLARANT 2 7AG  PERS. À CHARGE

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

Enfants à charge ..... 7EA  COLLEGE 7EC  LYCÉE 7EF  ENS. SUPÉRIEUR

Enfants à charge en résidence alternée ..... 7EB  7ED  7EG

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans *nés à compter du 1.1.2011*

Enfants à charge ..... 7GA  1ER ENFANT 7GB  2E ENFANT 7GC  3E ENFANT

Enfants à charge en résidence alternée ..... 7GE  7GF  7GG

Nom et adresse des bénéficiaires

## Services à la personne : emploi à domicile

Sommes versées en 2017 ..... 7DB  3 101

Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses ..... 7DL

Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile ..... 7DQ  COCHEZ

Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité" ..... 7DG  COCHEZ

Nom et adresse des bénéficiaires

CESU MARTINEZ

63 RUE DE LA MONTAT 42961 ST ETIENNE

Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap ..... 7GZ 

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes ..... 7CD  1RE PERSONNE 7CE  2E PERSONNE

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émises avant le 1.1.2011*

– Logements neufs non-BBC acquis ou construits en 2010 *Intérêts payés en 2017 au titre de l'une des cinq premières annuités* ..... 7VV

– Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011 *Intérêts payés en 2017 au titre de l'une des cinq premières annuités* ..... 7VT

– Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011 *Intérêts payés en 2017 au titre de l'une des sept premières annuités* ..... 7VX

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À SERIGNAN Le 13/12/2019

**Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale**

Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées .....	7WJ	<input type="text"/>
Travaux de prévention des risques technologiques et diagnostic préalable .....	7WL	<input type="text"/>

**Prestations compensatoires**

Sommes versées en 2017 .....	7WN	<input type="text"/>
Sommes totales décidées par jugement en 2017 ou capital reconstitué .....	7WO	<input type="text"/>
Capital fixé en substitution de rente .....	7WM	<input type="text"/>
Report des sommes décidées en 2016 .....	7WP	<input type="text"/>

**Dons versés à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen autre que la France**

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté ( <i>maximum 531 €</i> ) .....	7VA	<input type="text"/>
Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général .....	7VC	<input type="text"/>

**Report de l'excédent de dons des années antérieures**

	2012	2013	2014	2015	2016
7XS	<input type="text"/>	7XT <input type="text"/>	7XU <input type="text"/>	7XW <input type="text"/>	7XY <input type="text"/>

**TRAVAUX DANS L'HABITATION PRINCIPALE : DÉPENSES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE****Économies d'énergie**

Chaudières à haute performance énergétique .....	7CB	<input type="text"/>
Chaudières à micro-cogénération gaz .....	7AD	<input type="text"/>
Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage .....	7AF	<input type="text"/>

**Isolation thermique**

Matériaux d'isolation des murs donnant sur l'extérieur (acquisition et pose) .....	7AH	<input type="text"/>
Matériaux d'isolation des toitures (acquisition et pose) .....	7AK	<input type="text"/>
Matériaux d'isolation des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert (acquisition et pose) .....	7AL	<input type="text"/>
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres...) .....	7AM	<input type="text"/>
Volets isolants .....	7AN	<input type="text"/>
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur .....	7AQ	<input type="text"/>

**Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable**

Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses .....	7AR	<input type="text"/>
Pompes à chaleur air/eau ou géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur (y compris le coût de la pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques) .....	7AV	<input type="text"/>
Pompes à chaleur (autres que air/air) dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eaux thermodynamiques) .....	7AX	<input type="text"/>
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires (chauffe-eaux solaires...) .....	7AY	<input type="text"/>
Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique .....	7AZ	<input type="text"/>
Systèmes de production d'électricité à partir de l'énergie hydraulique ou de biomasse .....	7BB	<input type="text"/>

**Autres dépenses**

Diagnostic de performance énergétique .....	7BC	<input type="text"/>
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur .....	7BD	<input type="text"/>
Compteurs individuels de chauffage ou d'eau chaude sanitaire installés dans un immeuble collectif .....	7BE	<input type="text"/>
Système de charge pour véhicules électriques .....	7BF	<input type="text"/>

**Équipements installés dans les logements situés dans les départements d'outre-mer :**

– équipements de raccordement à un réseau de froid .....	7BH	<input type="text"/>
– équipements ou matériaux de protection des parois vitrées ou opaques contre les rayonnements solaires .....	7BK	<input type="text"/>
– équipements visant à l'optimisation de la ventilation naturelle (ventilateurs de plafond) .....	7BL	<input type="text"/>

## CONDITIONS D'APPLICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous avez effectué des dépenses en faveur de la transition énergétique dans votre habitation principale achevée depuis plus de deux ans. Votre habitation principale peut être située dans un immeuble collectif ou être une maison individuelle.

### Équipements ouvrant droit au crédit d'impôt

Pour ouvrir droit au crédit d'impôt, les matériaux, équipements et appareils doivent respecter des critères de performance énergétique. Ces critères sont indiqués dans la notice n° 2041 GR et dans le bulletin officiel des finances publiques, sous la référence BOI-IR-RICI-280-10-30 disponibles sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

### Plafond de dépenses

Les dépenses sont retenues dans la limite d'un plafond pluriannuel qui s'applique au titre de cinq années consécutives. Pour le calcul du crédit d'impôt de 2017, le plafond s'applique aux dépenses effectuées du 1.1.2013 au 31.12.2017. Ce plafond est fixé à :

- 8 000 € pour une personne célibataire, veuve ou divorcée ;
- 16 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune ;
- montants majorés de 400 € par personne à charge (majoration divisée par deux pour un enfant en garde alternée).

### Taux du crédit d'impôt

Le taux du crédit d'impôt est de 30 % pour toutes les dépenses éligibles.

### Qualification de l'entreprise

Certaines dépenses ouvrent droit au crédit d'impôt uniquement lorsque l'entreprise qui réalise les travaux est titulaire d'un signe de qualité attestant du respect de critères de qualification.

Le signe de qualité obtenu par l'entreprise lui confère la mention "RGE" (reconnu garant de l'environnement) pour la catégorie de travaux dans laquelle il a été obtenu.

Ainsi, les matériaux et équipements suivants doivent être installés par une entreprise titulaire de la mention RGE et d'un signe de qualité attribué pour cette catégorie de travaux :

- chaudières à haute performance énergétique, chaudières à micro-cogénération gaz ;
- matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, volets isolants, portes d'entrée donnant sur l'extérieur ;
- matériaux d'isolation thermique des parois opaques : murs en façade ou en pignon et planchers bas ;
- matériaux d'isolation thermique des parois opaques : toitures-terrasses, planchers de combles perdus, rampants de toiture et plafonds de combles ;
- équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant au bois ou autres biomasses ;
- équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires ;
- pompes à chaleur ;
- échangeur souterrain des pompes à chaleur géothermiques (à l'exception des capteurs horizontaux).

En outre pour les catégories de travaux soumises au respect de critères de qualification de l'entreprise le bénéfice du crédit d'impôt est subordonné à une visite du logement, préalable à l'établissement du devis, au cours de laquelle l'entreprise qui installe ou pose les équipements ou matériaux valide leur adéquation au logement.



## Déclaration des revenus fonciers 2017

Pour remplir cette déclaration qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

### 100 ————— Votre état civil et votre adresse —————

Nom et prénoms **M THOMAS THIBAUT**

Adresse complète du domicile **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN**

### 110 — Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) — non passibles de l'impôt sur les sociétés

Propriétés rurales et urbaines

#### Dispositifs spécifiques

(cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation et indiquez le taux applicable pour la déduction spécifique "Conventionnement Anah")

#### Conventionnement Anah

	Besson ancien 26 %	Borloo ancien	Cosse	Taux de déduction applicable	Nom et adresse des sociétés
Immeuble 1 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<b>SCI MICHEL THOMAS 67 BD EXELMANS 75016 PARIS</b>
Immeuble 2 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<b>ECHELONNEMENT RF 2004 / BAIL A CONSTRUCTION 00000</b>
Immeuble 3 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 4 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 5 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	
Immeuble 6 *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	

N'inscrivez pas les centimes

	Immeuble 1 *	Immeuble 2 *	Immeuble 3 *	Immeuble 4 *	Immeuble 5 *	Immeuble 6 *	
111 Revenus bruts	<b>162 633</b>	<b>56 578</b>					<b>A 219 211</b>
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)	<b>17 882</b>	<b>7 921</b>					<b>B 25 803</b>
113 Intérêts d'emprunt							<b>C</b>
114 Bénéfice (+) ou déficit (-)	<b>144 751</b>	<b>48 657</b>					<b>D 193 408</b>

115 Total de chaque ligne, à reporter page 4

\* ou groupe d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

### 120 ————— Votre signature —————

Datez et signez ci-contre

**A. SERIGNAN**  
Le: **13/12/2019**



# et urbaines

Anah

Date d'acquisition  
de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

**Immeuble 4**  
Nombre  
de locaux

**Immeuble 5**  
Nombre  
de locaux

**Immeuble 6**  
Nombre  
de locaux

**Immeuble 7**  
Nombre  
de locaux

**Immeuble 8**  
Nombre  
de locaux

Total des lignes  
à reporter page 4

*N'inscrivez pas les centimes*

211  
212  
213

214  
215

**E**

221  
222  
223  
224  
225  
226  
227

228  
229

230  
240

250

**F**

**G**

261  
262  
263

**H**

**I**

## Descriptif des frais

### 400 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

### 410 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

## Calcul du résultat foncier, répartition du déficit

420 Résultat : Bénéfice ou déficit total : case D + case I

..... **193 408** € *À reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042* En cas de bénéfice,

**Continuez les calculs ci-dessous (lignes 430 à 441) uniquement en cas de déficit**

### 430 Déficit de l'année : calcul de répartition

431 Total des revenus bruts : case A + case E + case H	.....	€
432 Total des intérêts d'emprunts : case C + case G	.....	€
433 Total des autres frais et charges : case B + case F	.....	€

434 *Si la ligne 432 est supérieure à la ligne 431*

435 Report de la ligne 433 dans la limite de 10 700 €	.....	€	<i>À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042</i>
436 Report de la ligne 433 : montant dépassant 10 700 €	.....	€	
437 Report de la différence : ligne 432 - ligne 431	.....	€	
438 Total : ligne 436 + ligne 437	.....	€	<i>À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042</i>

439 *Si la ligne 432 est inférieure ou égale à la ligne 431*

440 Report de la ligne 420 dans la limite de 10 700 €	.....	€	<i>À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042</i>
441 Report de la ligne 420 : montant dépassant 10 700 €	.....	€	<i>À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042</i>

### 450 Déficit antérieurs restant à imputer

*Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs*

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2016	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 420,* imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2017
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2007	..... €	..... €	XXXXXXXXXXXX
2008	..... €	..... €	..... €
2009	..... €	..... €	..... €
2010	..... €	..... €	..... €
2011	..... €	..... €	..... €
2012	..... €	..... €	..... €
2013	..... €	..... €	..... €
2014	..... €	..... €	..... €
2015	..... €	..... €	..... €
2016	..... €	..... €	..... €
2017	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	..... €

451 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2016

..... € *À reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042*

\* (et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne 0XX de votre déclaration de revenus n° 2042)

### 460 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

*En cas de vente ou de cessation de la location, en 2017, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global au cours de l'une des années 2014, 2015 ou 2016, indiquez les renseignements suivants :*

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

## DÉCLARATION PAR UN RÉSIDENT D'UN COMPTE OUVERT HORS DE FRANCE

( Code général des impôts : Art. 1649 A, 2e et 3e al. ; Art. 1758, 1736 IV et 1729 - 0 A )

### 1. IDENTITÉ DU (OU DES) DÉCLARANT(S)

- Nom patronymique (et nom d'usage, s'il y a lieu), prénoms, date et lieu de naissance du (ou des) déclarant(s) :  
**M THOMAS THIBAUT 06/02/1958 ISSY LES MOULINEAUX**
- Domicile : **9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN**
- Qualité :

### 2. VOUS (OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER FISCAL) <sup>(1)</sup> ÊTES TITULAIRE D'UN COMPTE OUVERT OU UTILISÉ À L'ÉTRANGER

#### 2.1. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) <sup>(1)</sup> êtes un particulier n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) du compte :  
**THOMAS THIBAUT  
06/02/1958 ISSY LES MOULINEAUX  
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN**

#### 2.2. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) <sup>(1)</sup> êtes un particulier agissant en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats ou une personne morale <sup>(2)</sup>

- Forme juridique de votre entreprise :  <sup>(3)</sup>
- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) du compte :
- Désignation ou raison sociale du titulaire du compte : <sup>(2)</sup>
- Numéro SIRET :
- Adresse du lieu d'activité, du siège social ou du principal établissement : <sup>(2)</sup>

### 3. VOUS (OU L'UN DES MEMBRES DE VOTRE FOYER FISCAL) <sup>(1)</sup> ÊTES BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCURATION SUR UN COMPTE OUVERT OU UTILISÉ À L'ÉTRANGER \*

#### 3.1. Et vous (ou l'un des membres de votre foyer fiscal) <sup>(1)</sup> êtes un particulier n'agissant pas en qualité d'exploitant d'une activité donnant lieu à déclaration spécifique de résultats

- Nom patronymique, prénoms, date et lieu de naissance, domicile du (ou des) titulaire(s) de la procuration :

\* sauf si cette procuration est utilisée au profit exclusif d'un non-résident.





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**AVIS D'IMPÔT 2018**  
**IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX**  
sur les revenus de 2017

Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavis](http://impots.gouv.fr/verifavis)

M THOMAS THIBAUT  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Vos références

**Pour accéder à votre espace particulier**

Numéro fiscal (C) : 14 69 517 608 160

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 187 428

Référence de l'avis : 18 34 A448133 82

Numéro de contrat de prélèvement : M1 34 0087522 68

RUM\* : FR46ZZZ005002M134008752268

Numéro FIP : 340 79 39 4856038789 3 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 09/08/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

\* Référence Unique de Mandat

Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER** 30 582,00 €

**Détail du montant restant à prélever**

Montant de votre impôt sur le revenu 60 001,00 €

Montant de vos prélèvements sociaux 33 266,00 €

Acomptes mensuels versés 62 685,00 €

34063

Compte à débiter :  
FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073  
MR THOMAS THIBAUT  
LBP CENTRE DE PARIS

Prochaines échéances 2018  
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de  
paiement fixée au 17/09/2018 :

16 AOUT	2018	8955,00 €
17 SEPTEMBRE	2018	8955,00 €
15 OCTOBRE	2018	8955,00 €
15 NOVEMBRE	2018	3717,00 €

**Pour 2019 :**

**En raison de la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, votre contrat de prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu prendra fin automatiquement le 31/12/2018.**

**Vous n'avez aucune démarche à effectuer.**

**Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.**

**INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019**

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé (voir à la fin de l'avis) sous la référence unique de mandat :

FR46ZZZ0050021D69E1G608218PAS1A

Votre compte à débiter : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073 LBP CENTRE DE PARIS

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPOT SUR LE REVENU	Déclar. 1			Total
<b>Détail des revenus</b>				
BNC professionnels déclarés.....	- 453			
BNC pro. hors quotient imposables.....	- 453			
BNC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				- 453
<b>Revenus perçus par le foyer fiscal</b>				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			4547	
Frais de capitaux mobiliers déclarés.....			106	
Revenus de capitaux mobiliers imposables <sup>7</sup> .....				2622
Revenus fonciers nets.....				193408
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>195577</b>
CSG déductible.....				- 10019
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>185558</b>
Revenus au taux forfaitaire.....	Taux	24%	Montant	51
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				63655
Impôt avant réductions d'impôt.....				63655
<b>REDUCTIONS D'IMPOT <sup>15</sup></b>	<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>	
Frais de comptabilité : Nombre.....	1	1		
Montant.....	564	564	564	
<b>Total des réductions d'impôt <sup>20</sup>.....</b>				<b>- 564</b>
Impôt proportionnel.....				+ 12
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections.....</b>				<b>63103</b>
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>			<b>63103</b>	

Suite en page suivante >>>

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS					

>>> Suite de votre avis				
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>				
	<b>Montant déclaré</b>		<b>Montant retenu</b>	
Crédits d'impôt.....	584		584	- 584
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	967		967	- 967
Emploi salarié à domicile.....	3101		3101	
Montant du crédit d'impôt calculé.....				- 1551
<hr/>				
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				60001
<hr/>				
<b>PRELEVEMENTS SOCIAUX</b>				
<b>Détail des revenus</b>	<b>CSG</b>	<b>CRDS</b>	<b>PREL SOC CONT ADD</b>	<b>PREL SOL</b>
Revenus fonciers nets <sup>45</sup> .....	193408	193408	193408	193408
BASE IMPOSABLE.....	193408	193408	193408	193408
Taux de l'imposition	9,90%	0,50%	4,80%	2%
Montant de l'imposition.....	19147	967	9284	3868
<hr/>				
<b>Total des prélèvements sociaux nets.....</b>				<b>33266</b>
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine <sup>49</sup> pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2018.....				13152
<hr/>				
<b>TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....</b>				<b>93267</b>
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				187428
<b>Informations indiquées pour mémoire</b>				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible <sup>19</sup>				4547
Suite en page suivante >>>				

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- ⇒ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368\* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H
  - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034 \* - Courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
  - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), rubrique « Contact ») : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BITERROIS - S.A.I.D. SERIGNAN 9 AVENUE PIERRE VERDIER - CS 10564 34537 BEZIERS CEDEX Tél : 04 67 35 69 44

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

>>> Suite de votre avis

**PLAFOND EPARGNE RETRAITE**

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :.....

Déclar. 1  
15344

**INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019**

Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) depuis le 03/07/2018

**Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable**

Taux pour le foyer

32,50%

Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur

Foyer

Déclar. 1

Total

Acompte d'impôt sur le revenu :

Revenus fonciers

revenus soumis à l'acompte.....  
montant de l'acompte mensuel.....

193408  
5238

Acompte des prélèvements sociaux :

Revenus fonciers

revenus soumis à l'acompte.....  
montant de l'acompte mensuel.....

193408  
2772

Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....

8010

8010

Ce montant sera prélevé chaque mois à compter du 15/01/2019 sur le compte bancaire indiqué en haut de la page 2 de cet avis. Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R\*190-1 et R\*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>ème</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

**ETAT CIVIL ET ADRESSE**

Nom : M THOMAS THIBAULT

Adresse d'imposition au 01/01/2018  
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Déclarant 1 - Nom de naissance : THOMAS